

*Questions orales***LA JUSTICE**

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Je crois que les Canadiens perdent patience face à l'incapacité du gouvernement de présenter un projet de loi visant à rationaliser et, de ce fait, à activer notre procédure d'extradition. Par conséquent, la ministre peut-elle nous dire quand elle s'attaquera à ce problème afin de réduire les recours en appel dont peuvent se prévaloir des fugitifs comme Charles Ng, et ainsi faire passer le message que le Canada n'est pas un refuge pour les fugitifs?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends bien l'intérêt suscité par cette question particulière chez le député et chez beaucoup de mes collègues à la Chambre.

Le gouvernement est en train d'examiner en profondeur la Loi sur l'extradition. Je suis heureuse de vous informer que j'ai déjà demandé à mes services d'accélérer cet examen et que je prévois être en mesure, avant le congé d'été, de déposer les modifications nécessaires à la Loi sur l'extradition auxquelles le député a fait allusion dans sa question, notamment la rapidité du traitement des appels.

Je déposerai donc les modifications en question au cours de la présente session.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et elle a trait au bail signé entre Transports Canada et le ministère des Travaux publics. Après deux ans, on a eu copie du bail et ça confirme l'appréhension de l'opposition et de moi-même à l'effet que le ministère des Travaux publics a payé plus cher pour renouveler son bail chez Campeau, à Place de Ville, qu'il n'aurait payé s'il y avait eu construction d'un nouvel édifice du côté de l'Outaouais québécois. Je veux demander au ministre responsable des Travaux publics, qui a signé ce bail au nom du gouvernement, de s'excuser auprès de la Chambre de l'avoir induite en erreur en 1989?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en soulevant cette question, le député me donne l'occasion de rappeler à la Chambre que ce projet a été annulé, comme bien d'autres projets d'immobilisations, à cause des compressions budgétaires.

Le député a déclaré qu'il en coûtera plus cher ou que des excuses seraient de mise, mais il passe sous silence que, selon le nouveau bail, il nous en coûte 35 \$ de moins le mètre carré que selon le bail précédent, qui avait été signé par le gouvernement libéral, il y a de cela bien des années.

[Français]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, dans ma question supplémentaire, je voudrais tout simplement indiquer au ministre que le coût du présent bail est de l'ordre de 250 \$ le mètre carré, soit beaucoup plus élevé que celui qu'il aurait eu à payer dans une location basée sur 20 ans, du côté de l'Outaouais québécois. Je voudrais donc demander au ministre pourquoi il a changé les règlements d'affectation au niveau de location de baux en établissant des paramètres qui ne tiennent pas compte du tout de l'Outaouais québécois?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, aucune règle n'a été changée. On a mis fin au projet et de nombreux arguments contradictoires pourraient être avancés à ce sujet.

Un grand nombre de fonctionnaires étaient heureux de l'annulation du projet. En effet, on a réalisé de grandes économies sur le plan de la réinstallation des effectifs et de l'infrastructure. De nombreux députés étaient également contents que le gouvernement ait suivi cette politique.

Nous avons déjà discuté de cette question et nous pouvons encore en débattre, mais il demeure que le projet comptait parmi plusieurs qui ont été annulés. Tout compte fait, le renouvellement du bail s'est avéré une assez bonne affaire pour les contribuables canadiens.

* * *

LA POLLUTION PAR LE BRUIT

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Je suis très heureux d'admettre que le ministre a fait des progrès en proposant des amendements à la Loi sur l'aéronautique. Ces changements permettront l'imposition d'une amende importante à ceux qui ne respectent pas les règlements relatifs aux bruits dans nos aéroports. L'imposition d'une amende de 10 000 \$ aux sociétés devrait permettre d'assurer le respect des règlements, au grand soulagement de mes électeurs.

Quand ce projet de loi sera devant le Comité permanent des transports, le ministre pourrait-il envisager d'inscrire dans la loi une amende minimum de cet ordre pour ceux qui enfreindraient les règlements? Les aéroports seraient ainsi obligés d'imposer des amendes importantes, plutôt que les sommes insignifiantes qui sont demandées actuellement.